AO 5 a) IV 02

ARRANGEMENT DE LISBONNE CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

RETRAIT D'UNE DÉCLARATION DE REFUS DE PROTECTION
selon la règle 11 du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne

à présenter en un exemplaire au Bureau international
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Section des enregistrements internationaux de marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : http://www.ompi.int

1. **Pays au nom duquel le retrait est émis : BULGARIE**

2. **Nom et adresse de l'Administration qui notifie le retrait :**
Office des Brevets de la République de Bulgarie
52b, blvd « D-r G.M.Dimitrov », BG-1040 SOFIA, BULGARIE
3. **Appellation d'origine concernée (facultatif) : PISCO**
4. **Numéro de l'enregistrement international concerné :865**
5. **Date à laquelle la déclaration de refus a été retirée : 02/05/2007**
6. **Portée du retrait** (cocher la case appropriée) :

☐ Retrait total de la déclaration de refus

☒ **Retrait partiel de la déclaration de refus** (indiquer le ou les éléments qui font l'objet du retrait)

En conséquence de réexamen de la déclaration de refus de protection, on a constaté que :
1. La marque opposée nationale No41228 « P.I.C. Co » fig., n'est pas en conflit avec appellation d'origine « PISCO » ;
2. A cause de l'affiliation de la République de Bulgarie vers la Communauté europpéenne du 01.01.2007 et les obligations qui émanent du contrat de l'affiliation, la protection de l'appellation d'origine « PISCO » est refusée uniquement en ce qu'elle ferait obstacle à l'utilisation pour des produits originaires du Chili de l'appellation PISCO protégée conformément à l'Accord du 18 novembre 2002 établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part (publié au Journal Officiel des Communautés européennes L 352 du 30 decembre 2002).

Lieu : SOFIA

Date : 02/05/2007

Signature de l'Administration compétente :

Патентно Ведомство на Р.България
Bulgarian Patent Office

PATENT OFFICE
OF THE REPUBLIC OF BULGARIA

ORGANISATION MONDIALE DE
LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
/O M P I/
Arrengement de Lisbonne
Concernant la protection des appellations
d'origine et leur enregistrement international
34, CHEMIN DES COLOMBETTES.
CASE POSTALE 18
CH-1211 GENEVE 20
S U I S S E

A l'attention de Mr N.Kopp
- Chef de la Service de l'appui fonctionnel
aux registres internationaux
Département de l'administration des
enregistrements internationaux

Sofia, le 14 juillet 2006

Objet: Déclaration de refus de protection de l'enregistrement international No 865 de l'appellation d'origine **PISCO**

Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, l'original de la déclaration de refus de protection de l'enregistrement international No **865** de l'appellation d'origine **PISCO**, adressée par télécopieur au Bureau International le 14 juillet 2006.

Veuillez agréer, Monsieur Kopp, l'assurance de notre considération distinguée.

Stanenka Mintova
(Examinateur - Expert "Examen de marques et indications géographique – enregistrements internationaux")

Патентно Ведомство на Р.България
Bulgarian Patent Office

52b, Dr G.Dimitrov Blvd., 1040 Sofia, Bulgaria, tel. + (359-2) 9701338
e-mail: smintova@bpo.bg
www.bpo.bg

ARRANGEMENT DE LISBONNE
CONCERNANT LA PROTECTION DES APPELLATIONS D'ORIGINE
ET LEUR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

DÉCLARATION DE REFUS DE PROTECTION
selon l'article 5.3) de l'Arrangement de Lisbonne

1. **Pays au nom duquel le refus est émis : Bulgarie**

2. **Nom et adresse de l'Administration qui notifie la déclaration de refus :**
Office des Brevets de la République de Bulgarie
52b, Boulevard "D-r G.M.Dimitrov", BG-1040 SOFIA, BULGARIE

3. **Appellation d'origine dont la protection est refusée** (facultatif) : **PISCO**

4. **Numéro de l'enregistrement international concerné : 865**

5. **Portée du refus** (cocher la case appropriée) :

☐ Le refus ne concerne que certains éléments du nom de l'appellation d'origine (indiquer le ou les éléments concernés par le refus) :

☒ Le refus concerne l'ensemble du nom de l'appellation d'origine

6. **Motifs du refus :**
Marque nationale enregistree: **41228 "P.I.C. Co." fig.**; priorite du 24/10/2000;
produits similaires de la classe 33;
Titulaire: "P.I.K. Ko" EOOD, rue "Bunaya"18-22 V, BG-1000, Bulgarie
/Adresse pour la correspondence: "P.I.K. Ko" EOOD, rue "Buntovnik" 35, et.7, ap.27, BG-1407-Sofia, BG/

Dispositions de la loi nationale applicables en la matière: **Art. 52 (4)**

7. **Recours contre le refus :**
le titulaire de l'enregistrement international pourra faire valoir sa requête en réexamen contre le présent refus auprès
de l'**Office des Brevets de la République de Bulgarie** (à l'adresse indiquée au chiffre 2 ci-dessus)
dans les trois mois
à partir de la date de réception de ce refus, **uniquement** par **l'intermédiaire d'un mandataire** domicilié en Bulgarie.
Pendant le délai précité, le refus est provisoire.
Faute de requête en réexamen dans le délai de trois mois contre le présent refus, celui-ci deviendra **définitif sans autre avis. Toutefois, le titulaire peut encore présenter un recours**
dans un délai supplémentaire de trois mois
A défaut de recours, le refus aura force de chose jugée.
Le recours devra être adressé directement à l'Office des Brevets de la République de Bulgarie par l'intermédiaire d'un mandataire domicilié en Bulgarie.

Lieu :	Date :	Signature de l'Administration compétente
Sofia	14/07/2006	
.....	.....	.....

Патентно ведомство на Република България
Bulgarian Patent Office

ANNEXE A L'AVIS DE REFUS DE PROTECTION DE
L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL No **AO 865**

Extrait du registre national des marques:

Marque No 41228 Classes: 29,30,32, 33

Couleurs revendiquees: noir, vert, jaune, blanc

Liste des produits ou des services:

Клас 29: масла и хранителни мазнини;

Клас 30: какао, хляб, сладкиши, захарни изделия, сладолед, сосове за подправка, подправки;

Клас 32: бира, безалкохолни напитки, плодови напитки и сокове, сиропи и други препарати за приготвяне на тези напитки;

Клас 33: алкохолни напитки, с изключение на бира;